

Sud éducation 34

Solidaires Union syndicale **SOLIDAIRES-UNITAIRES-DÉMOCRATIQUES**

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue LakanaL 34090 Montpellier

@ syndicat@sudeducation34.org

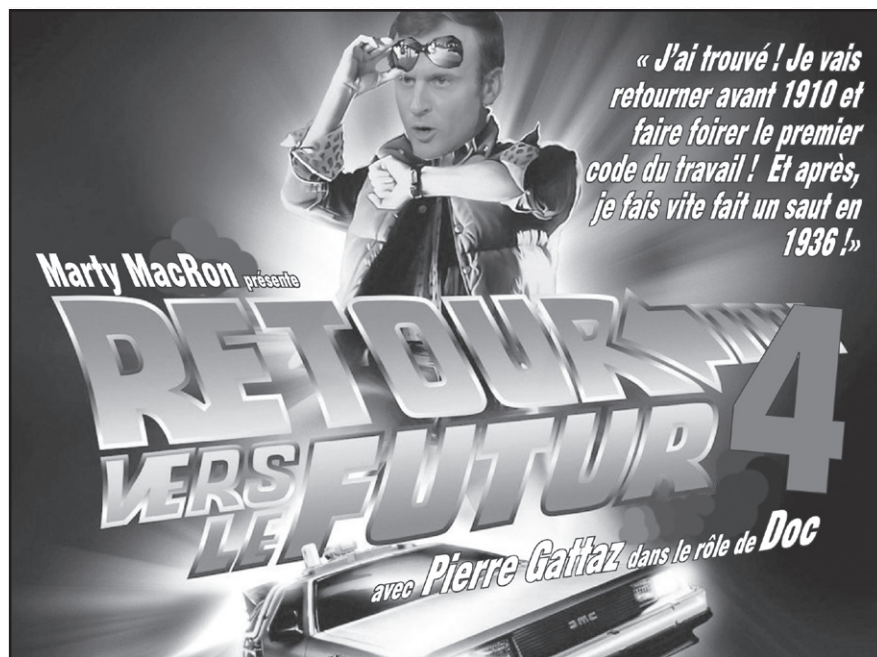
☎ 04 67 02 10 32

✉ 57, bvd F.Mistral 34500 Béziers

@ solidairesbiterois@gmail.com

☎ 04 67 28 29 06

Offensive libérale, austérité, précarité : riposte syndicale !



Le gouvernement Macron-Philippe ne ménage pas ses efforts pour satisfaire le MEDEF : poursuite de la casse du droit du travail, accélération de la précarisation des salarié-e-s, austérité sur la fonction publique... Une offensive anti-sociale sur tous les fronts qui participe d'une politique libérale très cohérente. La suppression annoncée de 120 000 postes de fonctionnaires va étendre le recours aux contrats de droit privé dans les services publics. La suppression de nombreux emplois aidés au profit de services civiques acte le recrutement, pour exercer des missions de service public, de personnels qui n'ont même pas le statut de salarié-e-s et ne bénéficient donc pas des droits

associés (protection sociale, cotisation pour la retraite...). Le premier ministre a également annoncé la création d'un groupe de travail qui va plancher dans les mois qui viennent sur de possibles transferts d'administrations publiques au secteur privé. Il s'agit de démanteler purement et simplement des pans entiers de la fonction publique. L'austérité sur la fonction publique passe aussi par le rétablissement du jour de carence, qui pénalise les collègues à chaque arrêt maladie, et la réduction des salaires (gel du point d'indice, gel des augmentations prévues par le PPCR, augmentation de la CSG). Cette réduction des dépenses publiques et du champ d'action de la fonction pu-

blique répond à la même logique que les ordonnances qui achèvent le démantèlement du code du travail : dérégulation et précarisation. Moins de fonctionnaires signifie davantage de salarié-e-s de droit privé, qui ne seront plus protégé-e-s par la loi mais seront soumis-e-s aux règles de rémunération, au temps de travail et aux mutations imposées par leur employeur. Face à ce projet d'une société qui organise la précarité généralisée, il est plus que jamais nécessaire de nous organiser et de développer un syndicalisme de lutte interprofessionnel ! Unissons nos forces pour défendre une société égalitaire, solidaire et émancipatrice !

Le Journal n°140 octobre 2017

Directeur de publication : Philippe de Tolédo. Le numéro 1,60€ Abonnement : 8€ Edité et imprimé par les soins du syndicat.
N° CPPAP : 0320S05269 N° ISSN : 1631-8307 Trimestriel

Sud éducation 34 - N°140 - octobre 2017

CP à 12 : démagogie et pénurie



La nouvelle classe à 12 façon école primaire Henri Wallon à Saint Pierre-des-Corps près de Tours.

La baisse des effectifs généralisée pour un travail de meilleure qualité est une revendication que Sud éducation porte depuis toujours. Et pourtant la mise en place des CP à 12, uniquement dans les zones REP+, suscite insatisfactions, interrogations et inquiétudes ... mais aussi des perspectives de revendications.

Ils improvisent, nous divisent et nous maltraient

Par démagogie électoraliste, pour mettre en œuvre sa promesse de campagne « dès septembre » malgré une méconnaissance et/ou un mépris du terrain, les CP à 12 ont été mis en place dans la précipitation ... Des équipes ont été, en quelques jours à peine, sommées de trouver des nouvelles organisations. Impossible pour les réticent-e-s de participer au mouvement, trop tard. Pas le temps pour les autres de réfléchir, d'élaborer, de discuter. Qu'aurait coûté de laisser une année scolaire pour que les choses s'anticipent, se préparent et se mettent en place dans la douceur ?

A cela, s'ajoute l'évidente pénurie de locaux : dans notre académie 80 % des 93 CP dédoublés en REP+ n'ont pas bénéficié de nouveaux locaux. La plupart des CP à 12 sont donc en fait des CP à 24 avec deux enseignant-es. Aubaine quand on choisit cette option, calamité quand on la subit. Résultat :

embrouilles et psychodrames dans certaines écoles, où des collègues se sont retrouvé-e-s à partager la même classe avec une personne pas nécessairement proche au niveau professionnel, pédagogique et humain... La bienveillance à la sauce Éducation Manunationale !

Pour habiller Paul, on déshabille Pierre, Jacques et les autres

On ne peut que se réjouir de classes à 12 élèves. Le grand hic, c'est que cela se passe à moyen constant, au détriment d'autres enfants et collègues. Ainsi le dispositif « Plus de maîtres que de classes » (PDMQDC) est quasiment supprimé avant d'avoir été mis en place dans sa globalité, ces enseignant-e-s étant d'autorité « reversé-e-s » dans les CP à 12. Les CE1 qui en bénéficiaient en sont pour leurs frais. Ne parlons pas des autres classes qui n'en verront pas la couleur, et n'évoquons même pas les écoles hors REP+.

Dans l'Hérault, 20 postes pour les CP à 12 ont été pris sur des postes de remplaçant-e-s ... ben tiens, c'est vrai qu'on est toujours remplacé-e-s !

Culture du résultat et brèche dans notre liberté pédagogique

L'objectif claironné du « 100 % de réussite pour les CP à 12 » au-delà de la bêtise qu'il représente pour quiconque travaille avec des

enfants et appréhende les multiples facteurs qui interviennent dans le processus d'apprentissage, nous alerte.

D'emblée on constate que les CP à 12 rompent avec la logique de cycle (CP/CE1/CE2) et ré-actualisent le carcan classe/niveau.

« Ce « 100 % » peut très vite justifier un contrôle accru sur les options pédagogiques prises en CP puis une uniformisation généralisée des pratiques pédagogiques. Rappelons que Blanquer ne loupe pas une occasion pour défendre « The Syllabique » et plus généralement défend une école à papa, utilitariste (comprenez au service des patrons) bien loin de toute visée émancipatrice.

Ce 100% de réussite résonne avec « écoles et maîtres d'excellence », « culture du résultat » « classements d'école », « salaire au mérite », bien sûr, « évaluations » et plus globalement avec « compétition et mise en concurrence généralisée ». Blanquer n'a pas pu s'empêcher de concocter des évaluations de début d'année en CP, bâclées et inadaptées de l'avis général, obligeant la DGESCO à envoyer un courrier aux enseignant-e-s de CP afin qu'ils ne se sentent pas obligés de faire passer tous les exercices ... De quoi nous remémorer la sinistre époque Darcos dont Blanquer était l'émittance grise...

...suite p 3

CP à 12, plein de raisons de revendiquer une autre école !

Malgré tout, dans les circonscriptions où les inspecteurs ont laissé un peu de latitude aux équipes pour trouver les organisations qui leur conviennent, les enseignant-e-s des « CP à 12 ou 24 avec 2 maîtres » trouvent le départ intéressant. Parfois même lorsque les conditions de démarrage n'étaient pas idéales. Beaucoup explorent et découvrent

la richesse de travailler à 2, d'expérimenter différents dispositifs pédagogiques au plus près des besoins des élèves.

Cela doit nous encourager à reprendre le chemin du collectif pour faire valoir le respect du choix des équipes pédagogiques concernant la répartition des élèves et la constitution des classes. Et donc de refuser la caporalisation de la profession.

Cela peut étayer nos revendica-

tions pour une baisse générale des effectifs par classe, des programmes dont les contenus laissent du temps à la manipulation, l'expérimentation, la recherche, la possibilité d'un réel travail en équipe et la mise en place de pédagogies coopératives.

Voir aussi :

<http://www.sudeducation.org/CP-a-12-le-grand-n-importe-quoi.html>

Haro sur les emplois aidés

La suppression brutale de nombre des emplois aidés montre combien ce système que nous dénonçons depuis longtemps à Sud Education est précaire.

En cherchant ainsi à faire des économies, le gouvernement fragilise le tissu social, puisque les CAE-CUI permettent au service public, aux associations, aux municipalités de fonctionner. Certaines écoles ont dû repousser leur date de rentrée, des associations se demandent si elles ne vont pas mettre la clé sous la porte, des atsem et des animateurs ne verront pas leur contrat renouvelé ou honoré. Des salariés se retrouvent soudainement sans emploi, sans perspective.

La création des services civiques qui commencent à apparaître dans l'Education nationale et ont assurément vocation à suppléer au déficit des CUI ne rend pas le tableau plus reluisant. Ils ne sont pas considérés comme des emplois et ne sont pas régis par le Code du travail. On peut pourtant assurer sa mission jusqu'à 48 heures par semaine sur 6 jours pour moins de 600 euros et 2 jours de congés payés par mois. Mais on doit se satisfaire d'avoir servi la nation, puisque ce statut est légitimé par un discours pseudo républicain sur fond d'attentats.

Pourtant le cynisme avec lequel le gouvernement a supprimé les CAE-CUI ne doit pas nous empêcher de

continuer à critiquer ces contrats, en particulier dans l'utilisation qu'en a faite l'Education nationale. Les salariés, souvent en situation de fragilité sociale, s'impliquent fortement dans leurs missions, indispensables à l'organisation de l'école. Et comment faire autrement dès qu'on est au contact des élèves ? Pourtant ces contrats ont été l'occasion d'abus et de manquements au code du travail sur les horaires. Mais surtout en déléguant à l'Education nationale la formation et le suivi du parcours de réinsertion, la plus grande hypocrisie s'est installée. Les salariés ne suivent pas de formation valable qui puisse leur permettre de construire un projet professionnel, mais remplissent des missions pérennes à moindre coût salarial.

On est au cœur de la logique libérale. D'un côté on ne cesse de réduire le prix du travail, de l'autre on méprise le personnel en contrat aidé. Sud Education accompagne ces salariés et c'est toujours avec stupéfaction que nous entendons les arguments de leurs employeurs pour justifier leurs manquements. Les salariés inscrits à Pôle emploi devraient pouvoir y trouver l'occasion de se former en étant rémunérés décemment, plutôt que de servir de variables d'ajustement.

On peut aussi regretter que les personnels titulaires ne s'emparent pas

plus de cette question, sauf quand elle impacte leur travail. Pourtant introduire les contrats aidés dans l'éducation nationale ainsi que tous les contrats précaires, comme l'augmentation des contractuels dans le second et maintenant premier degré le prouve, c'était « dé-fonctionnariser » l'école. 1 emploi sur 5 est aujourd'hui précaire. Le gouvernement Macron a annoncé qu'il allait instituer une commission pour décider quels services publics allaient être délégués au privé. Il est grand temps de reprendre le chemin de la lutte et défendre nos valeurs.

L'école est un service qui doit rester public pour favoriser l'égalité des citoyens à s'instruire, se former et s'émanciper. Elle doit pouvoir s'appuyer sur des salariés titulaires formés et rémunérés à la hauteur de leur mission. Sud Education revendique la titularisation de tous les collègues en contrat précaire.

A noter :

Pour poursuivre son accompagnement des collègues concernés Sud Education 34 met en place cette année une permanence hebdomadaire à leur destination tous les mardis après-midi sur Béziers et Montpellier.

Mise en concurrence, précarité, souffrance au travail : rentrée sous tension dans le service public d'enseignement supérieur et de recherche

La rentrée 2017 est marquée par un nouveau tour de vis de l'austérité pour les universités publiques. Si le budget du service public d'enseignement supérieur et de recherche varie au gré des annonces ministérielles, la réalité de l'université publique demeure :

- Suspension ou gel des postes de titulaires dans l'enseignement, la recherche et l'administration, qui conduit à une augmentation continue des tâches accomplies par le nombre réduit des titulaires, au prix d'une souffrance au travail qui va croissante ;
- Recrutement ad hoc, dans des conditions d'emploi et de rémunération dégradées, de contractuels et de vacataires sur tous les types de postes, avec pour toute perspective l'installation dans une précarité durable ;
- Logique de disjonction des missions d'enseignement et de recherche, aussi bien au niveau individuel qu'au niveau institutionnel, entre des universités de recherche qui s'allient pour se tailler la part du lion des financements publics et délivrer des cursus dits d'« excellence » à des étudiant.e.s trié.e.s sur le volet, et le reste des universités, destinées à devenir des collèges d'enseignement gérant à moindres frais, sans ambition scientifique ni pédagogique, la population étudiante ordinaire ;
- Logique de sélection croissante à l'entrée de chaque cycle universitaire (Licence, Master, Doctorat), qui nullifie les diplômes et relègue une population étudiante croissante hors de l'université publique, pour le plus grand bonheur du secteur privé.

Par une ruse de la raison néolibérale, les ministères successifs

s'emploient à faire porter la responsabilité de cette situation sur le personnel et les usagers du service public d'enseignement supérieur et de recherche. La « concertation » annoncée début juillet par le ministère sur la réforme du premier cycle en constitue un exemple criant. Les groupes de travail qui ont rassemblé en cette rentrée des représentant.e.s du ministère et des syndicats mais aussi une foule de « personnalités extérieures » choisies par le ministère, se voient donné comme objectif de réfléchir tout particulièrement à l'orientation au lycée, à l'accès du 1er cycle de l'enseignement supérieur, aux rythmes de formation en Licence, au renforcement de la professionnalisation en Licence ou encore aux questions pédagogiques.

Selon le ministère, si l'université va mal, ce n'est donc aucunement parce que les universités ne disposent pas des moyens financiers et humains leur permettant d'accueillir les étudiant.e.s dans de bonnes conditions, mais bien parce que les étudiant.e.s seraient mal orienté.e.s au lycée, les enseignant.e.s arc-bouté.e.s sur des pédagogies inadaptées, les universités de mauvaises gestionnaires.

Face à cette offensive, il est urgent de remettre l'histoire récente de l'université publique à l'endroit. La situation actuelle n'est le produit ni d'une université publique défailante, ni de la croissance démographique de la population étudiante qui donne aux difficultés présentes une acuité toute particulière en cette rentrée. Elle est l'aboutissement d'un processus de destruction systématique entamé depuis une vingtaine d'années :

- Le processus de Bologne, amor-

cé en 1998, organise la mise en concurrence généralisée des systèmes d'enseignements supérieurs de l'UE et des établissements dans un grand marché de l'enseignement supérieur.

- La loi LRU de 2007, sous couvert d'« autonomie », impose une réforme de la gestion des universités : modèle d'administration convergeant avec celui du secteur privé ; prise en charge d'une masse salariale et d'un patrimoine aux coûts croissants sans contrepartie financière ; incitation à trouver dans le secteur privé les financements que les ministères se refusent désormais à accorder aux universités publiques.

• Dans ce contexte, le budget largement insuffisant accordé aux universités publiques transforme les équipes présidentielles (et à un niveau inférieur les UFR, les départements, les responsables de filière) en rouages de l'austérité : suspension ou gel des postes ; suppression des formations ou réduction de leur enveloppe budgétaire ; enfin, acceptation (à regret ou avec enthousiasme) de la neutralisation des diplômes universitaires par la mise en place de « capacités d'accueil » fermant l'accès aux formations.

Si l'université publique, qui craque de toute part, tient encore à peu près debout en cette rentrée, ce n'est aucunement grâce aux ministères successifs qui se sont employés à en saper méthodiquement les fondements et les missions, mais grâce à l'engagement quotidien, épuisant et épuisé, du personnel et des étudiant.e.s convaincu.e.s de l'impérieuse nécessité de maintenir un service public d'enseignement supérieur et de recherche.